

LEKHA

DODI

Yéchivat TORAT H'AÏM CEJ 31, Ave Henri BARBUSSE 06100 NICE - 04
93 51 43 63

PARACHAT KI TETSE
13 Eloul 5765 / 17 Septembre 2005

Hadlakat Nérot Sortie de Chabbat
19h00 20h21

Réflexion sur la Paracha

Le Yetser Hara ! c'est
quoi ?

Dans notre paracha la Tora traite longuement des unions sexuelles permises et interdites. Ce sujet est d'ailleurs traité plusieurs fois dans la Tora, puisqu'on le retrouve déjà dans d'autres sections : *Ah'aré Moth* et *Kédochim* dans le Lévitique. Chose surprenante d'ailleurs : **ce sujet est lu l'après-midi du jour de Kipour**, au moment de la prière de *minh'a*. C'est dire que la Tora attribue une attention majeure quant à cette valeur. Dans les nations (et ne parlons là que de la France) il existe également une législation concernant le "mariage". Si je ne me trompes pas, on pourrait dire qu'aucune contre indication n'existe excepté l'inceste et la pédophilie, et encore là aussi on peut se poser la question : jusqu'à quand se seront des pratiques prohibées et sanctionnées par les états ? Ne sommes-nous pas dans un monde libre ?! Il serait intéressant de s'arrêter sur chacune des unions et d'analyser la raison de ce qui l'interdit ou l'encourage. Il manquerait de place à travers ces lignes. Essayons donc d'analyser le sujet de façon plus globale. Et là toutes les questions traversent mon esprit. Et pourtant depuis Mai 68 la devise est bien connue "il est interdit d'interdire" on a alors **TOUT permis**, toutefois ce n'est pas ce qu'il y a de plus désolant. **Le pire est qu'à partir du moment où on a tout permis on a par là même arrêté - voire interdit - de réfléchir.** Et à partir du moment où la réflexion ne se fait plus on n'est plus à l'écoute d'aucun message et, tout particulièrement de celui de la Tora.

Il y a un deuxième point qui a conduit à ne pas étudier ce sujet si délicat c'est le **TABOU**. On a fait l'**amalgame entre tsénioute - discrétion - et interdit**, entre pudeur et honteux. Un troisième point est également à l'origine du refus d'étudier

LE MOT du RAV

" TOLERANCE ET
INTOLERANCE "

On se pose souvent la question : dois-je faire preuve de tolérance ou d'intolérance ?

La paracha Ki tetse, nous donne 2 exemples : le premier de tolérance, pour l'homme qui va à la guerre et qui est déséquilibré par la violence du combat ; La Tora l'autorise même à épouser la "belle prisonnière" de guerre, certes, après un temps de préparation à sa conversion.

Cependant, la Tora met en garde l'homme sur les conséquences d'une telle union, qui engendrera, un désaccord haineux dans le couple et la naissance d'un fils rebelle.

Second exemple, l'intolérance. S'agissant de qualifier le fils de "rebelle", la Tora exige de nombreuses conditions qui font que nos maîtres nous apprennent que le fils rebelle n'a jamais été condamné, parce que toutes les conditions n'ont jamais pu être réunies.

En effet, l'une de ces conditions est : "il n'écoute pas notre voix"; Les parents doivent parler d'une même voix, et montrer la même voie, et faire ainsi la démonstration d'une entente parfaite et d'une attitude irréprochable ! Alors, l'enfant est qualifié de fils rebelle. Mais si le couple ne vit pas en harmonie totale, ce sont les parents qui portent la responsabilité du comportement rebelle de leur enfant.

Nous voyons que la Tora accorde à ceux qui sont affaiblis ou déséquilibrés, une grande indulgence, une grande tolérance. Mais aux parents éducateurs de l'enfant, la Tora est intolérante et exige d'eux la meilleure harmonie et conduite, afin de donner le bon exemple.

RAV Moché MERGUI chalita
ROCH HA-YECHIVAH

פרשת כי תצא

particulièrement ce sujet c'est l'**A PRIORI**. Certes la sexualité touche l'intimité de l'individu : de l'homme et de la femme ; à partir de ce moment là l'individu ne peut supporter et se faire à l'idée qu'on puisse le commander et l'ordonner dans ce domaine qui LUI appartient. Et il y a encore beaucoup d'autres raisons qui sont à l'origine de ce déni de se pencher sur la question de la sexualité selon la Tora.

Je trouve, personnellement, que c'est bien là un point fort de la Tora : **traiter de TOUT, même de ça ! Dans la Tora il n'y a pas de tabou**. D'ailleurs nombreux sont ceux qui voient dans l'ésotérisme ou dans la mystique la piété ultime, le summum de la révélation, le niveau extrême... Ils y voient même la particularité et la grandeur de notre Tora, de notre foi et de notre religion. Je ne partage pas du tout cette thèse, je m'en éloigne. **La chasteté n'a pas de place dans la Tora. La Tora ne voit rien de grand chez celui qui s'éloigne des fonctions du corps. La grandeur et la particularité de notre Tora c'est qu'elle s'adresse à l'homme en tant qu'homme**, elle n'est pas une doctrine qui se situe à l'EXTÉRIEUR de l'homme, bien au contraire !, la Tora touche l'homme dans son intériorité et dans son intimité. La Tora s'intègre dans l'homme. La Tora et l'homme ne sont plus deux éléments qui s'opposent. Ils forment un seul et même corps. Un seul et même esprit. Plus encore, la Tora permet à l'homme d'unifier en lui-même tous les composants qui le forment afin qu'il ne vive pas en désaccord avec lui-même. Notre société est à l'heure des sciences de la psyché avec, essentiellement, la psychologie et la psychanalyse. **Les gens font de plus en plus de psychothérapie, entreprenez en parallèle la THORAPIE !**

C'est bien là le premier point que nous livre notre paracha : *lo dibéra tora éla keneged yetser hara*. La Tora, dans toutes ses lois, ne vient pas contourner le "mauvais penchant" ou l'étouffer, "elle vient parler en face et contre le mauvais penchant". En effet lorsqu'on va en guerre et qu'on aperçoit de belles prisonnières plutôt que de l'épouser dans la faute (et plutôt que de la violer sauvagement !) la Tora autorise au soldat juif de l'épouser (après un processus de conversion – certains exégètes sont d'avis qu'avant même de l'avoir converti il a le droit de s'unir avec elle une seule fois, voir *Rambam Mélah'im* 8. *Attention ! ne tirez aucune conclusion de ce qui est dit là - merci.*) La Tora s'adresse au **yetser hara**. Mais au fait qu'est-ce que c'est le **yetser hara** ?! Est-ce vraiment ce qu'on appelle le mauvais penchant ou le mauvais instinct ? Non et non, **défaites-vous des idées judéo-chrétiennes qui ont abîmé et falsifié les valeurs de la Tora ... !!!**

Avant de définir ce qu'est véritablement le **yetser hara** soulevons une autre question : par la suite de la paracha *Rachi* (21-21) cite le commentaire du *Midrach Tanh'ouma* expliquant que bien que la Tora a autorisé la prisonnière, d'une certaine manière, en parallèle la Tora annonce que par la suite il la haïra et aura d'elle un enfant rebelle – *ben sorer oumoré*. A quoi bon lui autoriser cette femme s'il sait d'emblée qu'il n'obtiendra à travers elle que des malheurs ?

Là se trouve l'intérêt de définir correctement le **yetser hara**. Traduisons étymologiquement cette expression. *Yetser* du mot *yétsira*, création ou créature. Le **yetser hara** c'est la création – la production négative, issue de nos actes. La Tora invite l'homme à REFLECHIR sur son comportement. Cette analyse doit le conduire jusqu'à prendre conscience de ce que ses actes génèrent. Assouvir son instinct c'est bon sur le moment mais est-ce synonyme de création et de construction ? Quelle et la valeur de mon acte ? Epouse la si tu veux (si tu as besoin de rassasier tes fantasmes) mais attention de cette façon tu ne produiras rien de bon, de positif, de constructif, de réel et d'existentiel. D'après cette "nouvelle" définition, le **yetser hara** et le **yetser hatov** n'est pas ce qui conduit et ce qui pousse l'homme à faire le bien ou le mal, c'est ce qui est produit de l'homme. Le **yetser hatov** et le bon produit, le **yetser hara** est le mauvais produit. Ce qui pousse l'homme dans le sens du bien ou du mal touche un autre domaine, celui de la *béh'ira* – le libre arbitre.

L'éducation sexuelle, comme toute autre éducation, ne renferme pas seulement des leçons pratiques mais également et plutôt un ESPRIT : celui de la Tora, celui de l'Homme... Grand est celui qui assume ses agissements et leur attribue une valeur. Les *Pirké Avot* le nomment « *H'Ah'am aroé et anolad* ». C'est bien plus qu'une grandeur c'est une forme d'intelligence celle d'être à l'écoute de soi ; non pas pour combler ses manques mais pour combler son être le plus existentiel.

**Rav Imanouël MERGUI
ROCH COLLEL**

לכה דודי

A propos du Lachon Hara...

D'après Rav E. Dessler ztsal

Comment remédier au Lachon Hara ?

(Mih'tav Mééliyahou vol.5 page 168)

Le *lachon hara* la faculté de diviser les gens. Une personne grandit son ego sur le compte de son ami, celui qui écoute le *lachon hara* s'associe à cette personne. Par conséquent la réparation au *lachon hara* c'est d'unir ces trois personnes : celle qui a raconté, celle qui a écouté et celle sur qui le mal a été raconté. Par l'union de ces trois personnes il y aura amour mutuel et aucun ne s'élèvera au dessus de l'autre ; de la même manière que la tête ne se sent pas supérieure par rapport aux pieds puisque tous les membres forment un seul élément.

C'est ainsi que nous pouvons comprendre l'intervention de D'IEU lorsque *Miryam* et *Aharon* médirent sur *Moché* : « Sortez vous trois vers le tabernacle » (*Bamidbar* 12-4). *Rachi* explique : « ce verset nous indique que les trois ont été appelés par une seule parole, chose que la bouche (de l'homme) ne peut parler et l'oreille (de l'homme) ne peut entendre ». Cela veut dire que D'IEU parla aux trois en même temps comme s'Il parlait à une seule personne. Par là Il a voulu leur enseigner qu'ils doivent s'unir profondément, avec amour, pour qu'à travers cela ils rectifient le mal causé par leur *lachon hara*.

Qui plus est : sans ce travail la prière de *Moché*, pour que *Miryam* retrouve la guérison de sa lèpre survenue après avoir prononcé le *lachon hara*, aurait été vaine.

La voix/voie du mensonge ! (Mih'tav Mééliyahou vol. 4 pages 20 et 214)

Le *H'ovot Halévavot* (*Chaar Hakénia* 7) écrit que celui qui dit du *lachon hara* perd tous ses mérites, ceux-ci passent chez celui sur qui il a médité. De même toutes les fautes de ceux contre qui il a parlé s'inscrivent sur son compte.

Le Orh'ot Tsadikim (Chaar Haanava)

explique que cela est dû au fait qu'habituellement les médisants parlent contre les justes et les pieux or celui qui dit du mal sur un *tsadik* c'est comme s'il blasphémait l'Eternel. Il y a donc là la faute majeure de *h'iloul hachem* – profanation divine. Le roi *David* a dit « Et rends à nos voisins, Eternel, sept fois plus en leur sein (en punition) pour leur injure dont ils T'ont outragé » (*Téhilim* 79-12).

Le sens de cet échange de fautes est de commandements est d'un grand intérêt pour faire réfléchir le fauteur. Cela vient lui montrer est le véritable contenu de son désir de se distinguer et de se considérer plus excellent que l'autre – en l'occurrence le *tsadik* – ce qui l'a conduit à rabaisser la dignité du *tsadik* en choisissant la voie (voix) de la médisance qui n'est autre que MENSONGE, IDOLÂTRIE et PROFANATION DIVINE.

Arrivé au monde de la vérité, l'homme constatera qu'on l'accusera de fautes qu'il n'a pas commises (puisque à travers le *lachon hara* les fautes de l'autre lui seront comptabilisées), il criera "c'est bien là un mensonge, je n'ai jamais transgressé ces fautes !". On lui répondra "de ton vivant tu as choisi la voie (voix) du mensonge, voici le mensonge pour lequel tu as œuvré !".

On peut dire encore : si le médisant perd ses mérites c'est parce que ses propres mérites ont contribué au dommage causé à autrui. Effectivement plus la personne est vertueuse plus ses paroles seront entendues (NB : il a donc consciemment ou inconsciemment usé de ses vertus pour nuire à autrui... Ceci est très vicieux, mais ne nous étonnons pas les médisants utilisent tous les moyens pour arriver à leur fin. Le pire c'est que c'est bien souvent un vice inconscient !!!).

Le Lekha Dodi de cette semaine est dédié
à la mémoire de

Eliyahou Lucien AMSELLEM zal
Noémie bat Rivka MARDOUKH zal

PARACHAT KI TETSE

La Yéchivat Torat H'aïm
Souhaite un grand

מזל טוב

À

Stéphane et Estelle
à l'occasion de leur
mariage

La Yéchivat Torat H'aïm
Souhaite un grand

מזל טוב

À

Chemouel et Ariella NETTER
à l'occasion de la naissance de
leur fils

Reouven David

**''YONATHAN Organisation'' organise les fêtes de
SOUCCOT à Venise**

Hôtel***, cadre agréable, prestations professionnelles

Au tarif exceptionnel de 850 Euro/personne !

Sous la haute et stricte surveillance des Rabanim

Rav Eliyahou Mergui, Rav Eliyahou Lanquar, Rav Imanouel Mergui

Réservations et informations : 06.14.57.74.10 / 04.92.09.55.15

La yéchivat Torat H'aïm C.E.J. met à votre disposition une équipe jeune, dévouée et dynamique
pour préparer vos enfants à la BAR MITSVA et BAT MITSVA

Contactez-nous au **06 .16.07.23.74 / 04.93.51.43.63**